



Grand Prix National de l'Ingénierie 2016

Règlement du concours

Objet :

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et le ministère du Logement et de l'Habitat durable attribueront le Grand Prix National de l'Ingénierie 2016 dans les conditions suivantes :

Il sera attribué, conjointement par les trois ministères, un prix Industrie, un prix Construction / Aménagement ainsi qu'un Grand Prix National de l'Ingénierie, sans référence à une catégorie, dans les conditions ci-dessous.

Candidatures :

Peut faire acte de candidature, toute personne physique ou équipe dont l'activité professionnelle principale concerne **la conception et l'ingénierie d'ouvrages, d'équipements, de produits ou de process.**

Celle-ci s'exerce en France, le projet pouvant se situer au niveau **national ou international.**

Cette activité s'exerce au sein d'une ingénierie publique ou privée, indépendante ou intégrée à une activité de construction ou industrielle ou encore dans un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche, **quelle que soit sa taille, qu'il s'agisse d'une TPE, d'une PME, d'une ETI ou d'une grande entreprise.**

Les domaines concernés sont les suivants : les produits industriels et les infrastructures (transports, énergie, réseaux, aménagement), les équipements publics, le bâtiment, les constructions industrielles, les systèmes complexes (services et méthodes), les process industriels.

Le projet support de la candidature pourra concerner aussi bien le patrimoine existant qu'une opération nouvelle. La justification de la candidature sera illustrée par la description précise du rôle personnel tenu (ou celui de l'équipe) et des responsabilités prises, au cours des cinq dernières années, dans la conception et la mise au point d'un projet précis qui sera **en cours de réalisation ou achevé.**

Le jury devra pouvoir apprécier, en particulier par cette description, la valeur de la candidature au regard des quatre critères non hiérarchisés, suivants:

- l'inventivité, la technologie ou l'innovation déployée,
- la pluridisciplinarité de l'équipe et sa capacité d'intégration des outils, des méthodes et des compétences,
- l'apport spécifique de la fonction ingénierie à la faisabilité technico-économique du projet,
- l'intégration des composantes du développement durable dans l'ingénierie du projet.

Le dossier à constituer :

1. Le dossier de candidature comportera deux parties distinctes, avec des textes en fonte *Aria/ 10* de préférence :

- la **candidature** proprement dite, qui contiendra le nom et les coordonnées du candidat ou des membres de l'équipe, la description de sa/ (leurs) candidature(s) et sa justification au regard des critères ci-dessus. Sa longueur sera strictement limitée à deux pages de format A4, y compris au minimum une illustration relative à l'opération considérée ou au travail d'ingénierie effectué ; **elle devra être en format Word**.

- **l'annexe**, avec un *curriculum vitae* et les documents que la/les personne(s) candidate(s) jugera/ont utiles pour compléter la première partie. Cette annexe ne devra pas dépasser l'équivalent de 15 pages au format A4, y compris illustrations.

2. La remise des prix aura lieu au niveau ministériel en octobre 2016. Elle permettra de valoriser les projets devant de nombreux visiteurs (pouvoirs publics, élus, sociétés d'ingénierie, maîtres d'ouvrage, clients industriels, jeunes diplômés). Le cahier des charges à remplir pour participer à cette exposition sera diffusé.

L'envoi du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra parvenir au plus tard **le jeudi 2 juin 2016 avant midi**.

- soit par courriel à l'adresse suivante : prix-ingenierie@developpement-durable.gouv.fr

- soit sous la forme d'un CD envoyé à :

Dany PLAIS, MEEM - CGEDD,

Tour Sequoia - 92055 La Défense cedex

La sélection :

Deux jurys seront composés de représentants de donneurs d'ordres, de professionnels, de collectivités territoriales, des ministères concernés et des représentants de la presse spécialisée.

Un jury de présélection « industrie » et « construction/aménagement » examinera **le mardi 14 juin 2016** les candidatures reçues et fera une présélection des dossiers sur la base des quatre critères d'appréciation.

Les candidats ou les représentants de l'équipe retenue seront invités à présenter leur dossier devant les membres du grand jury lors de sa **délibération le jeudi 30 juin 2016**.

Mode de désignation des lauréats :

Chaque dossier est apprécié par chaque membre du jury sur la base d'une grille d'analyse reprenant les quatre critères mentionnés ci-dessus.

Le jury ne pourra pas compter de représentants de sociétés dont sont issus les candidats présélectionnés.

Communication :

Les lauréats s'engagent à prêter leur concours pour la réalisation du support audiovisuel du projet qu'ils proposent.

Les équipes lauréates s'engagent à mentionner le Grand Prix National de l'Ingénierie dans tout support de communication des projets proposés.

Les résultats du concours seront rendus publics à l'occasion de la remise des prix qui se tiendra en **Octobre 2016 à Paris**.

Renseignements :

- secrétariat du concours : dany.plais@developpement-durable.gouv.fr - tél. 01 40 81 60 02
- www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr, le site du CGEDD
- <http://www.entreprises.gouv.fr/services/services-aux-entreprises>, le site de la direction générale des Entreprises :
- www.syntec-ingenierie.fr, le site de Syntec-Ingénierie.